Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 076-217604479-20261116-M_DL261116_196-DE

# REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Nombre de conseillers en exercice : 33**

L'an deux mille vingt six, le seize novembre à 18 heures 00 par suite de la convocation de Monsieur le Maire en date du 10 novembre 2026 le Conseil Municipal s'est réuni à la Maison de l'Enfance et de la Famille - Salle La Minot, sous la présidence de Monsieur Jérôme DUBOST, Maire

**Présent(e)s : 30**

Jérôme DUBOST, Agnès SIBILLE, Nicolas SAJOUS, Pascale GALAIS, Eric LE FEVRE, Véronique BLONDEL, Sylvain CORNETTE, Marie-José BENARD, Yannick LE COQ, Cindy LEFRANCOIS, Édith LEROUX, Patrick DENISE, Isabelle CREVEL, Thierry GOUMENT, Caroline SAMPIC, Philippe QUERNE, Jean-Pierre VOGEL, Yves LOUMON, Isabelle NOTHEAUX, Hakima BEDJAOUI, Nordine HASSINI, Virginie VANDAELE, Nicolas BERTIN, Aurélien LECACHEUR, Solène PETITJEAN, Jean METAYER, Gilles LEBRETON, Aurélia JOPEK, Théo LAMBERT, Benoît NAOUS

**Excusé(e)s ayant donné pouvoir : 3**

Cédric DESCHAMPS-HOULBREQUE donne pouvoir à Yannick LE COQ
Céline VAN PETEGHEM donne pouvoir à Jean METAYER
Léa DIEPPOIS donne pouvoir à Jérôme DUBOST

**Secrétaire de séance**

Isabelle CREVEL

*La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois suivant sa date de publication ou de sa notification et conformément aux dispositions des articles R421-1 à R421-5 du code de justice administrative. Le Tribunal susmentionné peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible à l'adresse suivante : www.telerecours.fr*

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 076-217604479-20261116-M_DL261116_196-DE

# CONSEIL MUNICIPAL
# du 16 novembre 2026

## M_DL261116_196

**SPORTS - RÉNOVATION DE LA SALLE DE SPORTS CHRISTIAN GAND - PROGRAMME DE MAITRISE D'ŒUVRE - ADOPTION - AUTORISATION**

**Madame Marie-José BENARD, Adjointe au Maire - Rénovation de la salle de sports Christian Gand - Adoption du programme et autorisation de solliciter les financements**

La salle de sports Christian Gand constitue un équipement majeur pour la pratique sportive locale et l'accueil des établissements scolaires. Toutefois, son ancienneté se traduit aujourd'hui par une dégradation importante de ses performances techniques et énergétiques. Les diagnostics réalisés ont notamment révélé la présence d'amiante en toiture, la vétusté de plusieurs équipements ainsi qu'un niveau de consommation énergétique particulièrement élevé, affectant le confort des usagers et générant des coûts d'exploitation croissants pour la collectivité.

Afin de préserver durablement cet équipement et d'améliorer les conditions d'accueil du public, la municipalité souhaite engager une opération globale de rénovation comprenant le désamiantage et la réfection complète de la toiture, le remplacement du sol sportif, la modernisation des systèmes de chauffage et de ventilation, le renforcement de l'isolation thermique, la rénovation des vestiaires, le renouvellement de l'éclairage par des équipements performants et la mise en accessibilité de l'ensemble du bâtiment. L'opportunité d'installer des panneaux photovoltaïques pourra également être étudiée en fonction des résultats des études techniques et du mode de portage.

Pour mener cette opération, une mission complète de maîtrise d'œuvre sera confiée afin d'assurer les études, le pilotage des travaux et l'ensemble des démarches administratives nécessaires.

Le coût global de l'opération est estimé à **2 000 000 € TTC**, dont **1 680 000 € TTC de travaux**. Le calendrier prévisionnel prévoit la désignation de l'équipe de maîtrise d'œuvre courant 2027, un démarrage des travaux en septembre 2028 et une livraison de l'équipement rénové à l'été 2029.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le programme de rénovation de la salle de sports Christian Gand et d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les financements et subventions nécessaires auprès des partenaires institutionnels.

**Compte tenu de ces éléments d'information, je vous propose d'adopter la délibération suivante :**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 1111-10 et L. 2121-29 ;
**VU** le rapport de **Mme Marie-José BENARD ,** Adjointe au Maire, en charge de la Vie sportive et de la Prévention santé;
**VU** la commission municipale n°1, Solidarités, Santé, Vie associative et sportive, réunie le 3 novembre 2026, consultée ;

**CONSIDÉRANT**
- que la salle de sports Christian Gand constitue un équipement structurant pour la pratique sportive et l'accueil des établissements scolaires ;
- l'état de vétusté du bâtiment, les problématiques de performance énergétique, la présence d'amiante en toiture ainsi que les besoins de mise en accessibilité ;
- la nécessité d'engager une opération globale de rénovation afin de garantir la pérennité de l'équipement et d'améliorer les conditions d'accueil du public ;
- le programme de rénovation annexé.

**Après en avoir délibéré,**

*La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois suivant sa date de publication ou de sa notification et conformément aux dispositions des articles R421-1 à R421-5 du code de justice administrative. Le Tribunal susmentionné peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible à l'adresse suivante :* www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 076-217604479-20261116-M_DL261116_196-DE

**DÉCIDE**

- D'adopter le programme d'opération annexé ;

**Imputation budgétaire**
Exercice 2027 et suivants
Budget principal de la ville
Sous-fonction et rubriques : 321 (salle de sport et gymnases)
Nature et intitulé : 2031 (études diverses) 2033 (frais d'insertion) 2313 (constructions)
Opération budgétaire : 10402 (rénovation salle Christian Gand)
Montant de la dépense : 2 000 000 euros TTC

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.**
Pour : 33
Contre : 0

***Ainsi délibéré, les jours, mois et an susdits.***
***Pour extrait conforme au registre dûment signé.***

Signé électroniquement par : Jérôme Dubost
Date de signature : 20/11/2026
Qualité : Maire

MAIRIE DE MONTIVILLIERS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
(Seine-Maritime)

***La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois suivant sa date de publication ou de sa notification et conformément aux dispositions des articles R421-1 à R421-5 du code de justice administrative. Le Tribunal susmentionné peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible à l'adresse suivante : www.telerecours.fr***